

DEC173218IN2P3

Décision portant nomination de M. Cyrille Thieffry aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cyrille Thieffry, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet la radioprotection et les affaires nucléaires.

Pour l'exercice de cette mission, M. Cyrille Thieffry demeure affecté à l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules à Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Cyrille Thieffry, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/17

Anne Peyroche